

Code de vie



Notre école est un milieu de vie communautaire et écoresponsable où il est essentiel d'avoir des règles favorisant un climat positif et sécuritaire pour les apprentissages et le bien-être de tous les occupants. Ainsi nous pourrions apprendre dans le respect et le bien-être de tous.

Tous les adultes de l'école appliqueront le code de vie dans l'ensemble des lieux et des activités de l'école (classe, récréations, service de garde, service de surveillance des dîneurs, activités parascolaires, sorties ...) ainsi que dans l'autobus.

Valeur SÉCURITÉ	
Règle : <i>J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.</i>	Comportements attendus ☒ J'apporte uniquement le matériel nécessaire et permis à ma réussite scolaire. (Voir annexe B.) ☒ J'utilise le matériel et les modules de jeux de façon sécuritaire, en tout temps. ☒ Je circule calmement et en marchant à l'intérieur de l'école. ☒ Je joue de façon sécuritaire. ☒ Je joue dans les limites du territoire qui me sont désignées et je respecte l'horaire des aires de jeux.
	Raisons d'être Ainsi : ☒ Je participe à la création d'un milieu de vie sécuritaire. ☒ Je contribue à créer un milieu de vie propice à l'apprentissage.
Valeur RESPECT	
Règle : <i>J'adopte un comportement respectueux envers moi-même, les autres et l'environnement.</i>	Comportements attendus ☒ J'utilise en tout temps des paroles respectueuses envers tous. ☒ Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre. ☒ J'adopte un comportement d'éthique sportive (bon esprit sportif). ☒ Je prends les moyens enseignés pour gérer mes émotions, je règle mes conflits par la communication et j'utilise la démarche de résolution de conflits enseignée. ☒ Je respecte mon intimité et celle des autres (corps, bulle, etc.). ☒ J'applique les consignes données par les adultes de l'école.

	☒ Je me déplace calmement et j'utilise un ton approprié selon la circonstance. ☒ J'ai une bonne hygiène personnelle et de saines habitudes de vie. ☒ Je garde en bon état mon matériel et celui qui m'entoure. ☒ Je garde les lieux propres et je recycle.
	Raisons d'être ☒ Je contribue à créer un milieu de vie agréable, sain, sécuritaire, propice à l'apprentissage et où tous peuvent se sentir bien et s'épanouir. ☒ Je développe une image positive de moi-même. ☒ Je développe des relations harmonieuses avec les autres. ☒ Je préserve la qualité de l'environnement.



Valeur ENGAGEMENT	
Règle <i>Je m'implique dans mes apprentissages.</i>	Comportements attendus ☒ J'utilise le français partout dans l'école comme langue commune. ☒ J'écoute et je suis les consignes données par les adultes de l'école. ☒ Je prends conscience de mes progrès, de mes réussites et de mes défis. ☒ J'utilise les stratégies enseignées. ☒ Je fais des efforts et je poursuis la tâche même si je rencontre des défis. ☒ Je suis présent(e) à l'heure (7h30-7h40) et à l'endroit prévus. ☒ Je m'habille selon le code vestimentaire de l'école (voir annexe A).

	☒ J'apporte le matériel requis pour mes activités scolaires (et uniquement celui-là). ☒ Je respecte le règlement concernant le cellulaire, les appareils électroniques personnels (voir annexe B).
	Raisons d'être Ainsi : ☒ J'apprends et je m'améliore. ☒ Je contribue à créer un milieu de vie propice à l'apprentissage. ☒ Je développe ma confiance en moi, je suis fier(ère) de ce que je réalise.

Annexe A – Code vestimentaire

- ☒ Pantalon, jupe, bermuda :
– bleu marine, noir ou gris, uni, sans logo, ligne(s), ni dessin (s)
- ☒ Chandail, chemise, t-shirt, cardigan, veste ou kangourou
– blanc, bleu marine, noir ou gris, uni, sans logo, ligne(s) ni dessin (s) (peuvent avoir le logo de l'école ou ne pas l'avoir)
- ☒ Chaussures pour l'intérieur (pas de bottes d'intérieur, de sandales de plage ni de crocs)
- ☒ Chaussures ou bottes pour l'extérieur

Il est important d'avoir deux paires de chaussures (une pour l'intérieur et une pour l'extérieur) afin de garder l'école propre puisque nos élèves s'assoient parfois par terre pour certaines activités.

Selon la saison, un manteau, des pantalons de neige, des bottes, une tuque, un cache-cou et des mitaines sont essentiels à l'extérieur (voir thermomètre vestimentaire).

Tenue vestimentaire obligatoire pour l'éducation physique:

- T-shirt rouge (avec ou sans logo de l'école)
- Short sport bleu marine, noir ou gris
- Souliers de course qui ne marquent pas
- Les cheveux longs doivent être attachés
- L'élève ne peut pas porter de bijoux ou d'accessoires lors des cours d'éducation physique

À noter :

- Lors des journées d'éducation physique, l'élève peut arriver à l'école avec son t-shirt rouge.
- Les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année devront se changer après l'éducation physique et devront donc avoir un chandail de rechange respectant le code de couleur avec eux. Nous vous suggérons de fournir aussi un déodorant (qu'il aura avec son chandail de rechange) à votre enfant de 5^e et 6^e année.

- L'uniforme d'équipe sportive (ex. : soccer, basketball) ne peut être porté que durant les matchs et tournois. L'élève doit mettre son chandail de soccer avant le match et l'enlever par la suite. Il doit donc arriver à l'école avec ses vêtements habituels.
- Les chapeaux, casquettes, capuchon et bandanas doivent être retirés lorsque l'élève arrive à son casier depuis l'extérieur.

Interdit :

- ☒ Jeans – peu importe le type, le tissu ou la couleur
- ☒ Camisoles avec de petites bretelles ou des vêtements qui découvrent la taille ou jupes/shorts trop courtes

Annexe B -

Le parent est responsable de s'assurer que son enfant n'apporte à l'école que les objets nécessaires à son apprentissage. Ni un intervenant scolaire ni l'école ne peuvent être tenus responsables de la gestion, de la perte, du bris ou du vol d'un objet appartenant à votre enfant, et ce peu importe la circonstance de la perte, du bris ou du vol et peu importe la valeur de l'objet (incluant les lunettes).

Nous vous encourageons très fortement à identifier au nom de votre enfant TOUS ses objets et vêtements.

Matériel non autorisé et pouvant être retiré et conservé jusqu'à la fin de la journée, de la semaine ou de l'année scolaire (selon la gravité et/ou le nombre de répétitions du manquement) :

- Appareils électroniques ou multimédias personnels tels que cellulaire, montre « intelligente », etc. (voir règlement ci-dessous)
- Cartes et autres objets de collections * sauf si permission de l'enseignant
- Gommages et confiseries (ex. : bonbons) * sauf si permission de l'enseignant
- Jouets, toutou, matériel scolaire de type jouet * sauf si permission de l'enseignant

Veuillez noter que l'enseignant pourrait vous demander de garder à la maison des objets qui empêchent votre enfant de se concentrer en classe même si ceux-ci ne font pas partie de la liste ci-dessus (par exemple, si l'élève joue sans arrêt avec son bracelet).

Règlement sur l'interdiction des cellulaires, écouteurs et autres appareils mobiles personnels

personnels Vous pouvez trouver la version complète du règlement sur le site de l'école

Sont interdits tous les appareils mobiles personnels portatifs de toute nature ou de communication qui comprennent, mais ne sont pas limités à ce qui suit :

- Les téléphones cellulaires réguliers
- Les assistants numériques personnels (PDA)
- iPhone, iPod et autres téléphones intelligents
- Montre intelligente
- Apple Watch
- iPad, Tablette multimédia
- Autres appareils électroniques qui facilitent la communication (verbale, visuelle ou textuelle), mais ne comprennent pas les ordinateurs portables fournis par l'école ou le centre de services scolaire.
- Écouteurs (à l'exception de ceux qui servent à l'apprentissage et sont conservés en classe).
- Appareils photos numériques.

Ils sont interdits en tout temps et en tous lieux durant l'horaire scolaire :

- De 6h45 à 18h (ouverture et fermeture du service de garde) dans l'école, dans les classes, dans les corridors, aux casiers, sur le terrain de l'école, service de garde, au service du dîner ainsi que dans les autobus scolaires.
- En tout temps à l'extérieur de l'école lorsque les élèves participent à des activités organisées par l'école (par exemple : excursions, événements sportifs ou culturels, tournois, etc.).
- À tout moment, lors d'une activité scolaire qui se produit en dehors de la journée scolaire normale (par exemple : autobus vers Ottawa, camp Mariste, etc.).

Non-respect de l'intimité, cyberintimidation ou cyberviolence

Une infraction grave impliquant l'utilisation d'un dispositif multimédia y compris l'utilisation dans les salles de bain ou tout autre endroit qui pourrait compromettre la sécurité, ou créer un malaise et/ou de l'embarras à toute personne pourra entraîner des mesures exceptionnelles telles que la suspension (mais non limitées à celle-ci). L'appareil pourrait être remis directement aux autorités. Dans le cas de cyberintimidation ou cyberviolence des organismes sociaux et/ou communautaires pourraient être impliqués (SPVM, par exemple), l'élève pourrait devoir répondre de ses actes devant la loi (s'il a 12 ans ou plus) et l'événement sera traité non pas comme un manquement au règlement d'interdiction du cellulaire, mais bien comme un événement de violence ou d'intimidation.

Le parent est responsable de son enfant devant la loi.

Les casiers et pupitres te sont prêtés, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller ton casier et ton pupitre pour en vérifier le contenu.

ÉCOLE MURIELLE-DUMONT

CODE DE VIE : MESURES DE SOUTIEN ET INTERVENTIONS POSSIBLES

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles à la suite d'un manquement.

Le choix et l'application des mesures de soutien et des conséquences appartiennent à l'équipe-école. Le choix et l'application s'effectueront à la suite d'un manquement ainsi qu'à la suite de l'analyse par les intervenants scolaires du profil de l'élève, de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Les parents sont avisés des mesures de soutien et des conséquences qui concernent leur propre enfant et non l'enfant d'un autre parent (ex. : le parent de la victime ne pourra pas recevoir d'informations sur les interventions faites auprès de l'élève « agresseur »).

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera transmis aux autorités concernées (ex.: direction, parents, police, DPJ).

Interventions éducatives possibles

- Geste réparateur
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Réflexion écrite, verbale ou dessinée
- Travail personnel de recherche
- Reprise du temps perdu
- Excuses (privées ou publiques) verbales, écrites ou dessinées
- Perte d'autonomie (déplacement limité et/ou accompagné, récréations supervisées)
- Contrats de comportement
- Contrats d'éloignement
- Protocole de l'élève
- Retrait de privilège
- Retrait d'un objet scolaire mal utilisé (ex. : ordinateur, jouet)
- Retrait de classe (1 période, 2 périodes, ½ journée, etc.)
- Retrait à l'heure du dîner ou du service de garde
- Confiscation de tout objet ou accessoire dangereux ou non permis à l'école
- Retour avec l'adulte concerné (titulaire, spécialiste, TES, service de garde et du dîner, direction, parents)
- Suspension du service de garde ou du dîner
- Suspension du transport scolaire
- Suspension interne ou externe
- Implication du SPVM
- etc.

Mesures de soutien possibles

- Soutien au comportement positif (renforcement des bons comportements)
- Rappel de la raison d'être de la règle
- Discussion avec l'élève- réflexion guidée
- Enseignement du comportement attendu (modélisation, pratique guidée, pratique supplémentaire)
- Signe et rappel verbal/non-verbal
- Proximité de l'adulte
- Support visuel
- Technique du choix
- Compte 1-2-3 ou décompte
- Coin calme/faire une pause (passive ou active)
- Sablier/minuterie
- Coquille/matériel de manipulation
- Autre matériel proprioceptif ou d'adaptation (dont l'utilisation est enseignée à l'élève)
- Adaptation de l'environnement (espace délimité, isoloir, etc.)
- Classe d'une collègue/moment de répit
- Enseignement et pratique de la résolution de conflits
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Récréations guidées par la TES
- Récréations en sous-groupe avec TES hors de la zone de jeux habituelle
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Communication régulière entre l'école et la maison
- Rencontre avec l'adulte concerné (enseignant(e)s, TES, service de garde et du dîner, direction, parents)
- Accompagnement et/ou suivi TES
- Soutien à l'élève lors de l'exécution de l'activité réparatrice
- Contrat particulier (éloignement, école/maison, etc.)
- Renforcement positif, privilège, etc.
- Feuille de route ou de valorisation (comportements attendus, communication)
- Pairage
- Référence, évaluation, suivi par un professionnel (avec l'accord des parents)
- Mise en place d'un plan d'intervention
- Mise en place d'un protocole-élève
- Mise en place d'une mesure d'encadrement exceptionnelle (avec l'accord du parent)
- Dîner à la maison
- Réduction du temps de présence à l'école (horaire adapté)
- Horaire adapté (alternance d'activités accompagnées)
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe
- Service EDA (Élève en Difficulté d'Adaptation) du CSSMB: conseil, séjour au Phare
- Référence à des services externes (CLSC, SPVM, AMCAL, SNAP, etc.)
- etc.

Soutien au comportement positif (et privilèges)



Les Super MD :

Afin de valoriser les comportements positifs, les élèves se voient donner de façon aléatoire un jeton Super MD par les membres du personnel qui les voient faire un bon comportement ou une bonne action. Parfois, les membres du personnel se concentreront sur le comportement du mois à travailler, parfois ce sera pour n'importe quel bon comportement observé. Les jetons permettront à l'élève d'obtenir des privilèges d'élève, de classe et des récompenses-école. Cependant, si vous trouvez un jeton super MD dans les poches ou le sac d'école de votre enfant, veuillez le retourner à l'école, car nous les réutilisons et les consignons ! S'il les garde à la maison, il ne pourra pas bénéficier des récompenses.

Engagement de l'élève

En tant qu'élève, j'ai pris connaissance du code de vie de l'école et je m'engage à le respecter en tout temps, partout à l'école, sur le terrain de l'école, dans l'autobus scolaire, durant les activités et sorties.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Engagement des parents ou tuteurs responsables de l'élève

La direction et les intervenants œuvrent auprès des enfants pour les aider à apprendre et à s'épanouir. Ils ont toujours l'espoir que cela se fera main dans la main avec les parents. C'est alors une belle aventure et une belle histoire de collaboration. Malheureusement, depuis quelques années, le manque de civilité et de respect de la part des parents est en hausse et n'est plus une exception. Leurs actions perturbent le bon fonctionnement de l'école et éloignent les intervenants et la direction de leurs vraies missions : l'éducation, l'enseignement, l'aide à vos enfants. Ils créent aussi énormément de stress parmi le personnel scolaire (tous les corps d'emploi confondus). La section suivante vise à rappeler aux parents qu'ils font partie de l'écosystème Murielle-Dumont et qu'ils ont un rôle POSITIF à y jouer afin de le préserver tant pour le personnel que pour leur enfant.

Comme parent faisant partie de la communauté de Murielle-Dumont, je suis lié par le même code de vie lorsque je communique avec l'école et lorsque je me trouve sur le terrain de l'école ou dans l'école, mais aussi lorsque j'agis auprès de mon enfant en lien avec sa vie scolaire.

Règle : *J'adopte un comportement respectueux envers moi-même, les autres et l'environnement :*

- Je contribue par mes actions, mes attitudes, mes paroles et mon ton de voix à préserver un milieu sain et sécuritaire pour tous les élèves et le personnel de l'école. Je comprends l'immense importance du rôle de l'enseignant et je contribue à prendre soin de lui.
- Je me présente à l'école, j'écris un courriel ou j'appelle à l'école seulement si je suis en maîtrise de mes émotions, que je suis calme et que ma démarche est constructive.
- J'ai, en tout temps, un ton, des paroles, des écrits et une attitude respectueuse envers tous les intervenants de l'école.
- Je respecte les demandes du personnel en restant dans la collaboration, et ce même si je ne suis pas d'accord avec le règlement de l'école.
- Je respecte les rôles de chacun :
 - c'est la direction qui gère l'école;

- c'est l'enseignant qui gère sa classe;

- je m'adresse à la bonne personne. Je comprends que la direction ne me rencontrera pas ni ne m'appellera si je ne m'adresse pas d'abord à la secrétaire, à l'enseignant, à la TES ou à la technicienne du service de garde (selon le sujet).

- Je respecte le travail des intervenants de l'école et de la direction. Je ne me présente pas à l'école pour rencontrer un intervenant sans avoir pris rendez-vous préalablement. La direction gère l'école selon les priorités de l'école. Elle prend les décisions selon les encadrements et selon ce qui est jugé bon pour les élèves (par l'équipe d'intervenants). Toute pression induite n'aura pas d'impact sur la prise de décision.
- Je comprends que la première mission des intervenants de l'école est de s'occuper des enfants et de leur réussite, et non de répondre à des courriels. Les intervenants pourraient prendre jusqu'à 72 heures ouvrables pour me répondre puisqu'il est en présence des élèves, pourrait être absent, pourrait être en formation ou en réunion, etc. Aucun intervenant ne répondra hors des heures de travail. J'évite les chaînes de courriels en aller-retour. Les demandes sont traitées selon les priorités de l'école.
- Je ne m'adresse jamais à l'enfant d'un autre parent concernant une problématique sans la permission de ce dernier.
- Envers les autres parents, j'agis avec respect, en étant calme et en ayant un ton de voix normal afin de préserver le sentiment de sécurité des élèves et du personnel qui nous voient et nous entendent interagir.
- Je fais confiance aux intervenants de l'école qui travaillent pour le bien de mon enfant. Je me renseigne et je vérifie l'information.
- Je respecte la santé affective de mon enfant : je préserve sa relation avec ses enseignants et son école en ne parlant pas en mal de l'école ou des intervenants devant mon enfant afin de ne pas le mettre dans une situation de conflit de loyauté entre ses parents et ses enseignants. Je garde toujours en tête que mon enfant va passer plusieurs années à l'école et qu'il doit s'y sentir bien. Je dédramatise les situations quotidiennes et je normalise auprès de lui les irritants, les incidents et les accidents normaux d'une vie à l'école.

Règle : *Je m'implique dans les apprentissages de mon enfant :*

Pour que mon enfant puisse s'impliquer dans ses apprentissages et aller vers la réussite, comme parent, voici ce que je pourrais m'engager à faire pour le soutenir :

- M'assurer que mon enfant arrive à l'heure à l'école (entre 7h30 et 7h40).
- M'intéresser à la vie scolaire de mon enfant.
- Me présenter aux rencontres de parent et enseignant (rencontre d'information de début d'année, rencontre de bulletin, etc.).
- M'assurer que mon enfant me montre les documents, les travaux et les examens à signer et les signer.
- Regarder l'agenda, la pochette-facteur et répondre à l'enseignant le cas échéant.
- Vérifier le plan de travail afin de m'assurer que mon enfant complète ses leçons et ses devoirs et qu'il lit chaque jour.
- M'assurer que mon enfant se couche à une heure raisonnable (en tenant compte de son âge) et qu'il a entre 10 et 12 heures de sommeil par jour.
- Encourager mon enfant, le féliciter pour ses efforts et sa persévérance. Accorder plus d'importance à l'effort et à la persévérance qu'au résultat.
- Limiter le temps d'écran de mon enfant, faire en sorte qu'il joue dehors et s'active pour sa santé générale et mentale, son développement global ainsi que pour ses apprentissages et sa concentration.
- Encadrer mon enfant de façon ferme en lui donnant des limites, mais de façon bienveillante, avec amour.
- Accepter que mon enfant puisse commettre des erreurs, ne soit pas parfait, n'ait pas toujours de bonnes notes et ne pas attendre de lui la perfection.
- Fournir à mon enfant des collations nourrissantes et un dîner équilibré qui lui permettront de se concentrer.
- Informer l'enseignant si mon enfant vit quelque chose qui peut perturber sa vie scolaire.
- Accepter que mon enfant puisse vivre une difficulté (ne pas rester dans le déni afin de ne pas l'empêcher de recevoir une intervention précoce qui pourrait l'aider de façon plus efficace).

- Participer à la recherche de solutions quand mon enfant rencontre une difficulté académique, accepter l'aide des intervenants et tenter d'appliquer leurs conseils pour soutenir mon enfant vers la réussite.
- Participer au plan d'intervention de mon enfant, le cas échéant, en appliquant les moyens choisis pour la maison.
- Faire les démarches nécessaires pour m'assurer que mon enfant voit bien (1 fois par année) et entend bien (au besoin ou à la demande de l'école).
- Si cela s'avère nécessaire, faire les démarches vers les ressources externes pour soutenir mon enfant dans son développement et/ou son cheminement scolaire.

Règle : *J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres :*

- Mon enfant prend l'autobus s'il y a droit.
- Je me stationne sur les rues avoisinantes et j'accompagne mon enfant à pied.
- Je respecte les limites de vitesse aux abords de l'école ainsi que le sens de la circulation.
- Je me stationne au premier endroit libre devant le trottoir du débarcadère.
- Je reste dans mon véhicule, je fais descendre mon enfant du bon côté de la rue (côté école) et je quitte immédiatement.
- Je ne me stationne JAMAIS dans le stationnement du personnel ni dans le stationnement de l'église où pourraient circuler des élèves.
- Je suis calme et patient avec les autres parents qui doivent pouvoir quitter le débarcadère pour que je m'y stationne.
- Je quitte les abords de la cour d'école lorsque mon enfant est arrivé dans la cour. Je comprends qu'un parent qui observe les élèves à la récréation ou au dîner génère de l'insécurité chez les élèves et le personnel qui ne connaissent pas l'adulte qui les observe et qui ne connaissent pas ses intentions.
- Je comprends que la pancarte « débarcadère 15 minutes » est pour les parents qui viennent chercher leur enfant au service de garde le soir et ne s'applique pas le matin.

Conséquences et mesures de soutien pour les parents:

- Aucune sorte de violence ni d'intimidation ne sera tolérée par la direction que ce soit envers les élèves (incluant l'enfant du parent lui-même) ou envers le personnel, en personne, au téléphone ou par courriel.

Afin de préserver un milieu sain pour tous les élèves et tous les intervenants, la direction, pourrait, selon le cas :

- Me demander de quitter les lieux immédiatement.
- Faire très rapidement appel à la police si je ne me calme pas et si je refuse de quitter les lieux (ceci peut être fait par n'importe quel employé de l'école qui perçoit une menace pour quiconque à l'école, et ce sans la permission de la direction).
- Considérer un parent comme étant problématique, querelleur ou insécurisant et devoir structurer différemment les échanges entre l'école et la maison ainsi que devoir tout documenter.
- Faire en sorte que je ne puisse plus me présenter à l'école à moins d'y être convoqué officiellement par la direction, et ce peut-être jusqu'à la fin de la scolarité primaire de mon enfant.
- Me transmettre une lettre officielle contenant les attentes de la direction quant à ma façon de communiquer avec l'école.
- Faire en sorte que je ne rencontre plus un intervenant scolaire sans la présence d'un membre de la direction.
- Faire en sorte que les intervenants ne communiquent plus directement avec moi (incluant le titulaire de mon enfant) afin de préserver leur sécurité affective et psychologique. Toutes les communications se feraient alors via un membre de la direction.
- Me demander de participer à une rencontre de mise au point et de médiation avec la direction et les intervenants concernés.

- Ne pas répondre à un courriel inadéquat du parent et/ou demander à un intervenant de ne pas répondre à un courriel inadéquat du parent.
- Faire en sorte qu'un intervenant ou un membre de la direction mette fin à un échange téléphonique ou à une rencontre avec le parent.
- Faire appel aux services communautaires et sociaux pour soutenir un parent dans le développement des habiletés parentales ou pour être accompagnée lors des rencontres avec ce parent. (SPVM, DPJ, CLSC, AMCAL, SNAP, responsable ou avocat du CSSMB)
- Demander aux élèves et au personnel de se confiner (si elle est inquiète pour la sécurité des occupants).

Puisque je suis le premier responsable de mon enfant, je m'engage à avoir un discours cohérent avec celui de l'école, à soutenir mon enfant afin qu'il respecte le code de vie ainsi qu'à assurer le suivi du comportement de mon enfant en cas de manquement au code de vie en collaborant avec les intervenants de l'école et les intervenants externes, le cas échéant.

Je comprends que c'est l'équipe-école et la direction qui gèrent l'école et ce qui s'y passe, qui prennent les décisions en ce qui concerne l'application des règles du code de vie, des conséquences et des mesures de soutien.

Faisant partie de la communauté de Murielle-Dumont, je suis lié par le même code de vie lorsque je communique avec l'école et lorsque je me trouve sur le terrain de l'école ou dans l'école, mais aussi lorsque j'agis auprès de mon enfant en lien avec sa vie scolaire. J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage aussi à respecter moi-même le code de vie en tout temps et avec tous.

Signature du parent ou tuteur : _____

Date : _____